

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Patricia VINCENT et Messieurs André BALUT, René BUTTIN, Claude CAHON, Jean-Luc HUYON, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mme FELLER, Mme DERAMBURE, Mr CARON

Madame HERBET a été élue Secrétaire de séance

Proposition d'emploi d'un contrat d'apprentissage

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Romain Leclercq de Saint Sauflieu qui souhaite effectuer une formation en alternance pour obtenir un bac professionnel en travaux paysagers. Après un long échange entre tous les membres du Conseil Municipal, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande. En effet, il n'y a plus de véritable atelier municipal et la structure d'une commune de l'importance de Plachy-Buyon ne semble pas répondre à l'encadrement attendu.

Appel à candidature pour le projet d'atelier municipal

L'appel à candidature pour le projet mairie contenait déjà le projet d'un atelier municipal donc l'Architecte sélectionné est Monsieur Dominique Courouble d'Albert. Plusieurs documents lui ont été adressés afin qu'il puisse travailler sur ce projet, les dossiers de demande de Dotation Globale d'Equipement (aide de 40 % du montant Hors Taxes) devant être déposés en Préfecture pour le 15 décembre 2006. Le Conseil Municipal se réunira en commission pour peaufiner le projet (superficie, devenir du matériel hors d'usage, etc).

Achat d'un tracteur

L'achat d'un tracteur agricole se révèle impossible : l'ensemble tracteur tonne à eau plein dépassant 3,5 tonnes en charge, un permis spécial est nécessaire.

Monsieur Obry présente les devis établis par les établissements Deboffe et Fresnoy Motoculture pour l'achat d'un tracteur Kubota, 4 roues motrices.

Il est rappelé qu'il y a un tracteur démonté appartenant à la commune dans les ateliers Deboffe. La réparation ou l'évacuation en décharge étant onéreuse, une demande de reprise va être faite à Deboffe en échange d'un geste commercial sur l'achat d'un nouveau tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer un montant maximum de 26 000 € TTC pour l'achat d'un tracteur

Plan Local d'Urbanisme

Le maire rappelle qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 17 novembre à 20 h afin de présenter le P.A.D.D. aux habitants (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Le Conseil Municipal continue à travailler sur ce dossier qui sera soumis à enquête publique.

Ecole

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal concernant le dernier Conseil d'école : effectif par classes (au total 130 élèves), nouveaux parents d'élèves élus, etc. Les enseignants ont réitéré leur demande concernant la pose d'un grillage dans la cour de récréation par afin de séparer les « grands » des « petits » élèves. La Communauté de Communes, bien qu'ayant repris la compétence scolaire précise qu'elle laisse la décision à la collectivité étant donné que le bâtiment reste la propriété de la commune. Après en avoir rediscuté, le Conseil Municipal délibère et décide de ne pas donner son accord pour cette demande. En effet seuls sont scolarisés à Plachy-Buyon les enfants de maternelle et de CP, il n'y a donc plus de « grands » qui fréquentent notre école.

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Baldwin, responsable du RPI regroupement pédagogique intercommunal, sollicitant une aide d'un montant de 300 € à prendre en charge avec la commune de Prouzel pour l'organisation d'un Marché de Noël (à la place du spectacle de Noël de l'école).

Proposition de reprise de l'agence de La Poste de Prouzel

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mr Demay, nouveau directeur de la Poste de Salouël qui a fait parvenir un projet d'agence postale intercommunale : la Poste mettrait à disposition le matériel (balance, coffre, timbres...), la commune de Prouzel fournirait le local et son entretien (comme actuellement moyennant loyer), la commune de Plachy-Buyon devrait fournir l'agent : salaire, cotisations URSSAF, assurance, retraite etc, pour une ouverture de l'agence 60 heures par mois (problème lors de maladie). Etant donné le coût et la difficulté de cette opération, le Conseil décide d'étudier d'avantage ce projet avec la commune de Prouzel compte tenu du service de proximité rendu notamment aux personnes âgées. D'autres solutions comme le relais postal chez un commerçant pourrait également être envisagé.

Analyse de l'eau et épandage des boues de la station d'épuration

Le Maire présente l'analyse habituelle d'eau prélevée sur la station d'épuration ; extrait : « station vétuste ...mais rejette une eau de bonne qualité ». Mr Vorbeck rappelle qu'Amiens Métropole va prendre contact avec nous pour les boues d'épandage issues de la station d'épuration et l'alimentation eau potable puisque le syndicat d'eau est quasiment dissolu par le départ des communes d'Hébécourt et Nampty vers la communauté d'agglomération Amiens métropole.

Institution d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles (article 1529 nouveau du CGI -Code Général de Impôts)

Le Maire donne lecture d'une instruction récente de la Direction Générale des Impôts sollicitant l'avis du Conseil Municipal concernant la mise en place d'une taxe, au profit de la commune, lors de la vente de terrains devenus constructibles (c'est à dire une fois le P.L.U. adopté). Cette taxe est de 10 % sur la base des deux tiers du prix de cession du terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter cette taxe afin de financer de futurs projets.

Travaux sur les réseaux électriques

Le Maire informe le Conseil que des travaux de réparations ont été exécutés par les services d'EDF eux mêmes, suite à la demande du SIER, sur le poste de distribution publique « les Alouettes ». De plus, le courrier de Mr Guy Lacherez, Conseiller Général de la Somme et Maire de Conty, précise qu'une aide de 15 745 € pourrait être attribuée au SIER pour les travaux réalisés sur notre commune groupés avec ceux d'Oresmaux : rue neuve et Mamout.

Informations sur les manifestations

- L'équipe de Plachy-Buyon est en finale du tournoi « Champions Pays de Somme » le dimanche 26 novembre à 14 h 30 à Airaines
- Remise des prix des villages fleuris le 17 novembre à 17 h 30 à Albert, Mr Daboval représentera la commune, le Maire et les membres du Conseil ne pouvant s'y rendre étant donné la réunion du PLU le même jour : la commune a obtenu les félicitations du jury, les recommandations seront étudiées en commission sur le terrain, avec l'agent préposé, ainsi que le nettoyage des panneaux.

- Le spectacle de Noël offert par la commune pour les enfants de Plachy-Buyon, intitulé « Malédiction au Château » par la compagnie Môm'song aura lieu le 9 décembre 2006 à partir de 20 h à la salle polyvalente, un goûter sera offert.
- Conjointement avec les communes de Fossemanant, Nampty et Prouzel, le Téléthon aura lieu à Plachy-Buyon cette année, le 9 décembre 2006 à la salle polyvalente, Lou Organisation (théâtre) et le groupe Dixieland Combo (musique) y participeront.

Informations diverses

- Concernant l'entretien des espaces verts de la commune : Mr Vorbeck signale qu'il faudrait débarrasser les tas de gazons tondus (problème du tracteur), et Mr Huyon signale qu'une nouvelle tonte des espaces de grandes surfaces doit être demandée à la Communauté de Communes du Canton de Conty. Le Maire avait déjà sollicité la Communauté de Communes pour un nouveau passage de la tondeuse.
- Mr Vorbeck expose les plaintes d'habitants du lotissement Val de Selle face aux nuisances d'une entreprise (bruits des véhicules etc) ; il apparaît que le règlement du lotissement n'autorise pas la mise en place d'une entreprise dans le lotissement
- Concernant notre projet de mise en place de trois nouveaux candélabres, resté sans réponse à ce jour, Mr Obry rappellera notre demande lors de la prochaine réunion du SIER (syndicat d'électricité)
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu plusieurs habitants du lotissement Val de Selle expliquant les nuisances sonores qu'occasionne le nouveau revêtement (très bruyant) de la route départementale 210, le Conseil Général, responsable des voies départementales sera saisi de ce problème.
- Concernant la circulation « Place du Petit Plachy », un nouveau giratoire (rond point) a été mis en place en concertation avec les services de la DDE afin d'inciter les automobilistes à ralentir.
- La course de l'Ecce Homo organisée le 5 novembre s'est bien déroulée (165 participants), en raison de son succès, les lignes de départ et d'arrivée pourraient être déplacées afin de réguler au mieux la circulation et l'arrivée des coureurs. Il est à noter que les spectateurs et leurs enfants ont souvent gêné les coureurs par leur manque de discipline.
- Suite à plusieurs remarques d'habitants, Mr Huyon propose la mise en place d'un fond opaque derrière les enseignes « mairie, bibliothèque... ». D'autre part la mise en place d'une seconde plaque pour le changement de nom de la rue du pont en rue du commandant André Dodart est prévue à l'autre bout de la rue en venant du Petit Plachy, elle reprendra les dates de sa naissance et de son décès.
- Par ailleurs, un tour d'horizon est fait pour le remplacement des panneaux vétustes et ceux qui ont été accrochés par les engins agricoles.

La séance est levée à 0 h 00